

gués en 1820; Marseille, Nantes, Troyes et Brest en 1821 -, le Havre et Lyon en 1822.

Cette dernière, d'après une ordonnance royale du 12 septembre, dont Tait mention le *Moniteur*, page 14-62, a été fondée par une réunion de personnes bienfaisantes(1). Elle a été ouverte le 1^{er} décembre de la *mémo année*.

Toutefois, le nombre des caisses d'épargne de France, en 1830, ne s'élevait encore qu'à treize, mais bientôt leur développement devint plus rapide, puisqu'au mois de janvier 1835 le nombre des caisses d'épargne en activité s'élevait, pour toute la France, à soixante-dix; deux ans plus tard on en comptait 224, et au 31 décembre 1801 le nombre des caisses d'épargne autorisées s'élevait à 483. Si Ton veut y comprendre 392 succursales, on arrivera au chiffre de 877 établissements qui ont délivré un million 500 mille livrets environ, représentant un dépôt de 500 millions de francs, épargnes du travailleur qui vont emplir les caisses du trésor.

On a calculé qu'en moyenne le département du Rhône avait un déposant sur neuf ou dix habitants.

Les caisses d'épargne sont établies pour recevoir les petites économies et les faire fructifier au profit du déposant qui est détenteur d'un livret qui prouve à la fois et les versements et les remboursements.

Chaque année, au mois de décembre, la direction de la caisse fixe le taux de l'intérêt pour l'année suivante. Ce taux devrait être de quatre pour cent, mais bien que les

(1) Nous ferons observer que dans le nouvel hôtel de la Caisse d'épargne, que nous mentionnons plus loin, la plaque commémorative en marbre noir, placée dans le mur contre lequel s'appuie l'escalier qui conduit du vestibule ou salle d'attente aux bureaux, porte la date du 11 septembre.